

Département du Calvados
Communauté de communes
Seulles Terre et Mer

Siège social :
10 Place Edmond Paillaud
Creully
14480 CREULLY SUR SEULLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n°DEL2021_045 : Budget principal :
Participations et subventions
Séance du 8 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 8 avril à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis dans la salle de conférence de la communauté de communes Seulles Terre et Mer, 10 place Edmond Paillaud, à Creully sur Seulles, et également par visioconférence conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sous la présidence de Monsieur Thierry OZENNE, président. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 2 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 2 avril 2021.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	37 puis 35	42 puis 40
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A LA MAJORITE ABSOLUE :
La subvention de 21 123 € à l'ADTLB
Pour: 36
Contre : 2
Abstention : 4
Les participations et subventions proposées
Pour: 36
Contre :2
Abstention : 2
Deux élus ne prenant pas part au vote.

Sont présents dans la salle de conférence les Conseillers communautaires suivants :

Vincent DAUCHY, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET (ne prend pas part au second vote), Sylvaine LEFEVRE, Hervé RICHARD, Thierry OZENNE.

Sont présents en visioconférence les Conseillers communautaires suivants :

Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS (ne prend pas part au second vote), Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Geoffroy JEGOU du LAZ, Patrick LAVARDE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Guillaume LEMENAGER Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Daniel DECHAMPS a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN

Marie-Claire LAURENCE a donné pouvoir à Richard VILLECHENON

Sylvie LE BUGLE a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE

Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Marcel DUBOIS

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer du 18 mars 2021 est adopté à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

DEL2021_045 : BUDGET PRINCIPAL : PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-7
- Vu l'avis favorable de la commission finances
- Vu l'avis favorable du Bureau
- Vu les documents mis à disposition

Il est proposé d'inscrire au chapitre 65 les participations et subventions suivantes :

Fonction	Concours divers - Compte 6281	Participations 2021	Participations 2020
		105 507,00	92 014,42
020	ADCF	1 834,00	1 813,67
020	UAMC	1 117,00	1 109,65
020	Initiative calvados	5 105,00	5 045,00
95	ADTLB	21 123,00	29 779,75
95	Association Gouvernance Plages du Débarquement	100,00	0,00
95	NORMANDIE ATTRACTIVITE	2 000,00	
95	CALVADOS ATTRACTIVITE (flux vision tourisme)	1 007,00	
830	Biomasse Normandie	8 687,00	116,00
830	La FREDON	1 786,00	1 786,00
830	Bessin Urbanisme GEMAPI	16 006,00	31 857,00
830	INGE'EAU	2 819,00	2 794,35
830	Conservatoire Espaces Naturels	2 940,00	3 500,00
830	Bessin Urbanisme PCAET	28 712,00	14 213,00
830	Contribution SDEC	9 471,00	
830	SOLIHA	2 800,00	
	Contributions aux organismes de regroupement - Compte 65541	1 356 791,00	1 375 939,41
830	Syndicat de la Seulles et ses affluents	29 733,00	29 756,62
812	Collectea	582 261,00	520 771,00
812	SEROC	599 500,00	684 359,00
90	Bessin Urbanisme - SCOT	35 104,00	31 562,00
90	Bessin Urbanisme instruction actes d'urbanisme	110 193,00	109 490,79
	Autres contributions obligatoires - Compte 6558	70 813,00	67 829,60
20	Ecole du Sacré Cœur Tilly sur Seulles	63 313,00	60 340,00
20	Dérogations scolaires	7 500,00	7 489,60
	Compte 657351	92 500,00	67 900,00
252	Régie transports	92 500,00	67 900,00
	Compte 65737	72 148,00	72 077,00
645	RAM	57 848,00	57 847,66
820	Fourrière animale	14 300,00	14 229,60
	Subventions - Compte 6574	128 755,00	89 810,00
	Associations - Evénements	79 615,00	41 600,00
95	Association OTI STM	70 000,00	40 000,00
95	Association char à voile Asnelles		1 600,00
820	FDSEA (recyclage des pneus)	300,00	
30	FERME CULTURELLE DU BESSIN	1 815,00	
30	VILLIERS MON PATRIMOINE	1 500,00	
30	Musique en Côte de Nacre	6 000,00	

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

		Participations 2021	Participations 2020
20	Coopératives scolaires+ aide aux projets	49 140,00	48 210,00
	GS AUDRIEU		
	préélémentaire	2 280,00	2 310,00
	Élémentaire	3 510,00	3 120,00
	GS COULOMBS / MOULINS EN BESSIN	-	
	Préélémentaire	1 620,00	1 530,00
	Élémentaire	2 490,00	2 310,00
	Rased	-	
	GS CREULLY SUR SEULLES	-	
	Préélémentaire	1 710,00	1 950,00
	Élémentaire	4 230,00	4 560,00
	ULIS	300,00	
	Rased	-	
	RPI REVIERS - FONTAINE HENRY	-	
	Préélémentaire	1 440,00	1 320,00
	Élémentaire	2 040,00	2 190,00
	Rased	-	
	RPI LANTHEUIL / PONTS SUR SEULLES	-	
	préélémentaire	1 500,00	1 350,00
	Élémentaire	2 580,00	2 730,00
	Rased	-	
	GS FONTENAY LE PESNEL	-	
	préélémentaire	1 200,00	1 680,00
	Élémentaire	2 790,00	3 270,00
	RPI GRAYE SUR MER - BANVILLE	-	
	préélémentaire	1 710,00	1 410,00
	Élémentaire	3 420,00	2 250,00
	GS LINGEVRES	-	
	préélémentaire	720,00	780,00
	Élémentaire	1 380,00	1 560,00
	GS TILLY SUR SEULLES	-	
	préélémentaire	3 210,00	3 600,00
	Élémentaire	6 300,00	5 490,00
	RPI VER SUR MER	-	
	préélémentaire	1 740,00	1 770,00
	Élémentaire	2 970,00	3 030,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- à LA MAJORITE ABSOLUE DE 36 VOIX POUR, 2 CONTRE ET 4 ABSTENTIONS :

VOTE la subvention de 21 123 € à l'ADTLB

- à LA MAJORITE ABSOLUE DE 36 VOIX POUR, 2 CONTRE ET 2 ABSTENTIONS :

VOTE les subventions et participations proposées

Deux élus ne prenant pas part au vote.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com